

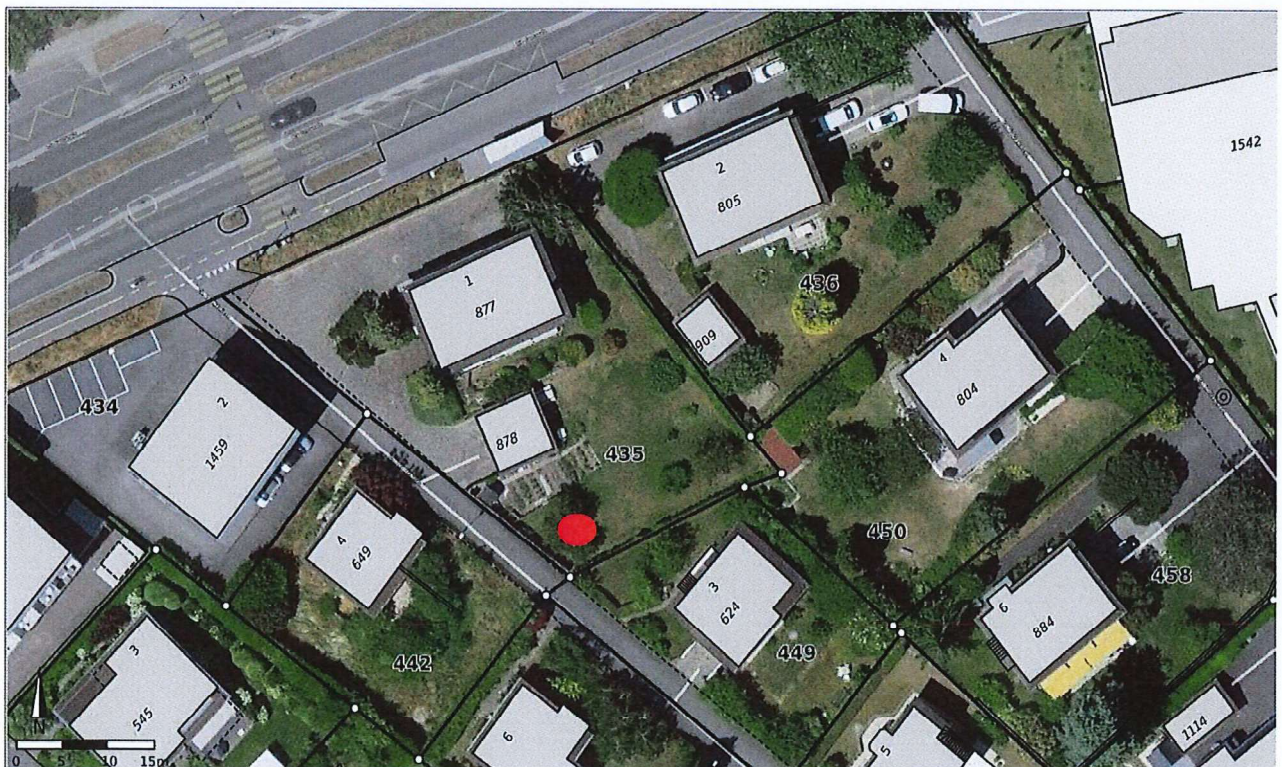


St-Sulpice (Vaud)

AVIS D'ABATTAGE

affiché du 29 avril au 20 mai 2024

Adresse : Chemin des Mémises 1
N° parcelle : 435
Propriétaire : Hostettler Simon
Genre d'arbre : **1 Prunus avium (Cerisier)**
Motif de la requête : Arbre dépérissant
Compensation demandée
par le garde-forestier : Oui
Plan de situation :



Toutes interventions ou oppositions sont à signaler par écrit : Commune de St-Sulpice, Service de l'aménagement du territoire, case postale, 1025 St-Sulpice, d'ici au 20 mai 2024.



REÇU LE

15 AVR. 2024

Demande d'autorisation d'abattage

Afin que la demande soit prise en compte, ce formulaire doit être entièrement rempli de manière lisible et accompagné d'une copie de votre pièce d'identité. La demande effectuée par un mandataire qualifié doit être accompagnée d'une procuration et d'une copie de votre pièce d'identité. Dans certains cas, la Municipalité se réserve le droit de demander des compléments d'information.

Propriétaire(s) nom/prénom : Hastetter Simon
Adresse : Ch. des Mémises 1 Parcelle n° : 435
Tél : 079 821 49 84 Mail : Simon.hastetter@hotmail.com
Nom de l'entreprise en charge des travaux : Arnaud Cadin Paysagiste SA
Tél : 079 376 59 77 Mail : quentin@cadin-paysagiste.ch

A la demande il faut joindre, un plan de situation (<https://saint-sulpice.geocommunes.ch>) indiquant par *numérotation l'emplacement du/des arbre(s) ainsi que des photos du/des arbres en question.

Désignation exacte du/de(s) arbre(s) faisant l'objet de la demande :

*N° sur plan	Nombre	Essence	Diamètre en cm (art. 2 RPA)	Hauteur en mètres	Âge (ans)	Etat de santé
1	1	<u>Prunus avium (P. avium)</u>	<u>65 cm</u>	<u>3m</u>	<u>~70 ans</u>	<u>Dépérissant</u>
2						
3						
4						

Pour rappel, l'article 14.6 RGATC (zone faible densité) mentionne "... un arbre majeur au moins doit être planté pour chaque tranche de 500 m2 d'un bien-fonds bâti".

Motifs de la demande : Arbre dépérissant, structure altérée (canonne), grosses charpentes sèches

Plantation compensatoire : OUI Essence(s) proposée(s) : Prunus avium 'Bigarreau'
 NON (Taxe compensatoire)

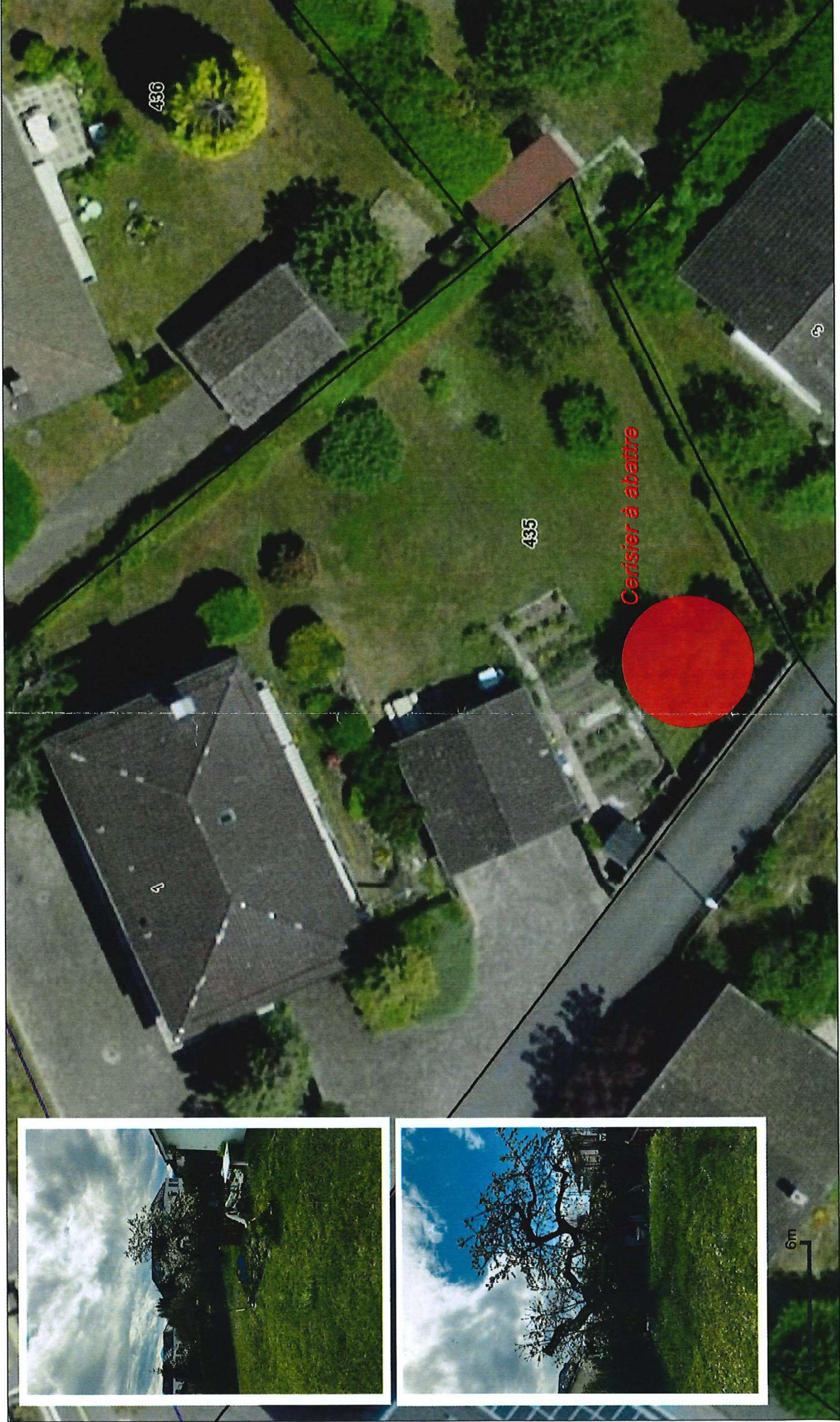
Lieu et date : 6.05.24 Signature du propriétaire : [Signature]
Nom, prénom du signataire : Hastetter Simon

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance du règlement communal sur la protection des arbres.

Il est à noter que le propriétaire est tenu par la loi de ne pas commencer ses travaux avant l'expiration du délai de recours, prolongé le cas échéant des fêtes judiciaires, l'autorisation d'abattage n'entrant en force qu'après cette échéance.

RESERVE AU SERVICE TECHNIQUE :

Préavis du spécialiste en soin des arbres : positif négatif Expertise du : 26 AVR. 2024
Mis à l'enquête : du 29 AVR. 2024 au 20 MAI 2024
Contrôle de la plantation le :





Morges, le 22/04/2024

COMMUNE DE ST-SULPICE
à l'att. de M Rapin
Service Technique
Rue du Centre 60
1025 St-Sulpice

Constat parcelle 435
Demande d'abattage d'un cerisier

Monsieur,
Suite à notre visite sur place, nous n'avons pu présenter l'analyse de l'arbre :

- ° Analyse visuelle VTA (visual tree assessment)
- ° Conclusions

Si vous avez des questions complémentaires, nous sommes à votre entière disposition.
Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Béguin Nicolas
Arboriste-conseils





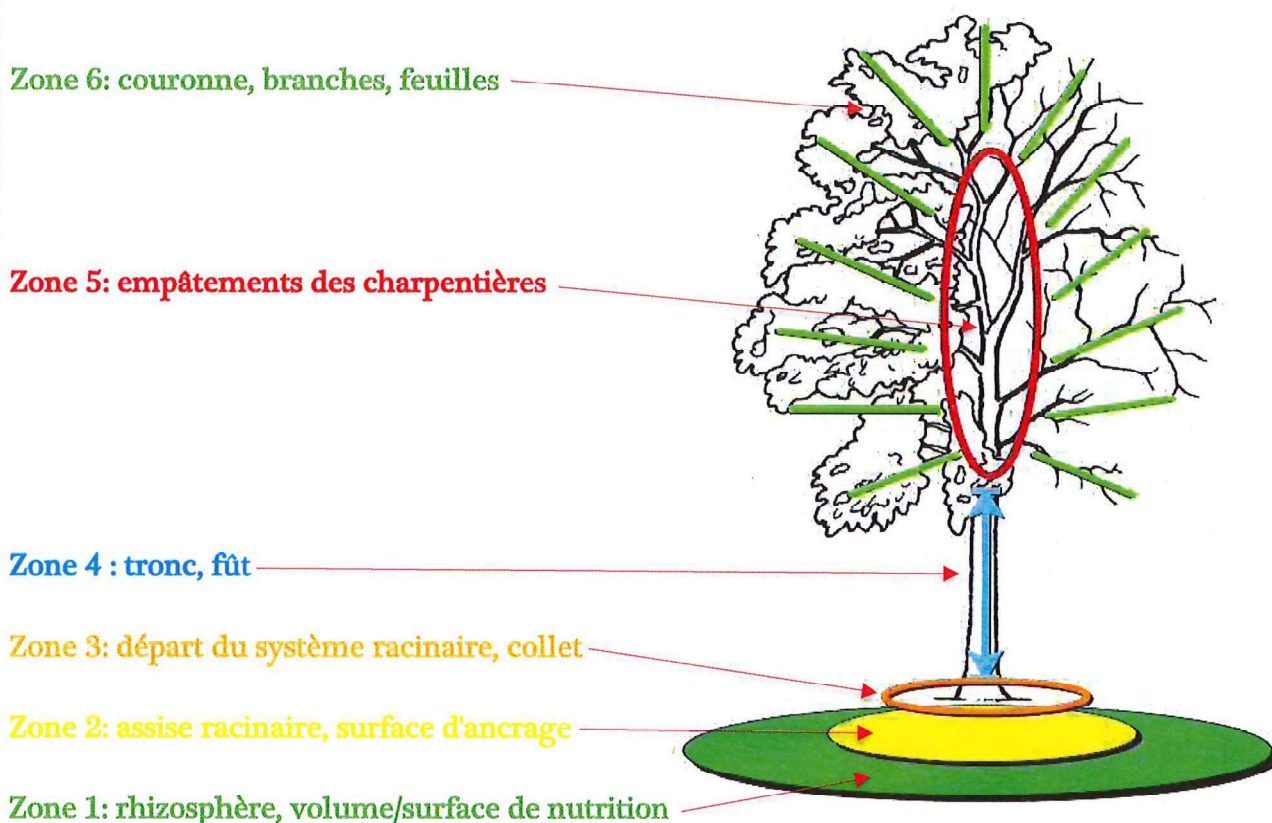
Zones d'observations

Méthode VTA (visual tree assessment - analyse visuelle des arbres)

La méthode VTA est une méthode reconnue à l'échelle internationale pour l'inspection des arbres. Cette méthode permet l'analyse du langage du corps et de la mécanique des arbres. Les symptômes et défauts externes sont identifiés et inspectés. Les dégâts internes sont analysés et évalués afin de mesurer les risques de rupture. De cette analyse découleront des investigations plus approfondies si nécessaire afin d'aboutir à une conclusion impartiale. S'en suivra une recommandation de soins ou l'éventuel abattage de l'arbre afin de minimiser les risques pour les cibles potentielles.

Réf : Prof. Dr. Claus Mattheck

Les zones étudiées sont décomposées de la façon suivante :





Définition des symboles (terminologie).

Etat physiologique:

Fonctionnement interne de l'arbre.

Expl: arbre présentant une densité, un coloris de feuillage typique ou non de l'espèce.

Arbre montrant des signes de stress hydrique, dépérissement de couronne...

Fait suite à des modifications de l'environnement proche de l'arbre.

Ce dysfonctionnement peut être temporaire ou définitif, suivant la nature des facteurs stressants.

Etat mécanique:

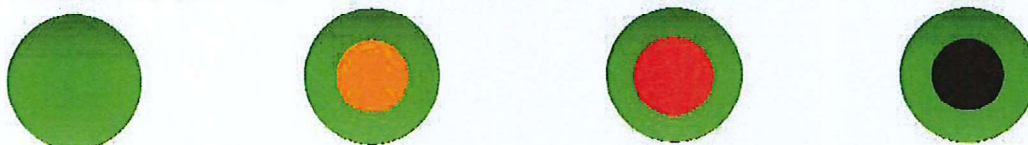
Faiblesse interne/externe de la structure de l'arbre.

Expl: collet, tronc, charpentières...) avec ou sans défauts, blessures avec cavités, champignons lignivores, gros bois mort, branches suspendues, fourches à écorces incluses... sont des éléments qui peuvent diminuer fortement la sécurité:

Risques de ruptures partielles ou complètes de l'arbre. Danger pour des personnes, des biens.

Feuillus:

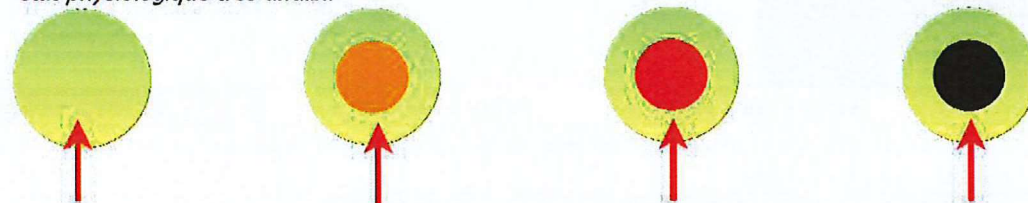
état physiologique correct



état physiologique affaibli



état physiologique très affaibli



pas de risque mécanique

risque mineur

risque majeur

danger immédiat

Conifères / Symboles:



Arboristes-conseils Sàrl, cp 68, Morges 1

+41 076 331 67 31 – www.arboristes.ch - info@arboristes.ch

Rapport d'analyse visuelle VTA (visual tree assessment)

Mandataire / Client :	Commune de St Sulpice, M Dan Rapin
Date:	22/04/24
Essence:	Cerisier, <i>Prunus avium</i> diam : 65cm
Lieu:	Ch des Mémises 1 / parcelle 435

Analyse physiologique et mécanique



Cerisier :

Environnement racinaire : herbe



Tronc : droit, se sépare en plusieurs grosses charpentières

Couronne : hopuppier dense, grosses charpentières réduites, nombreux suppléments



Rien à signaler R.A.S.

Arbre à entretenir

Arbre à sécuriser

Arbre dangereux

Conclusions : vieil arbre avec de grosses charpentières étêtées, mais encore dynamique au vu des nombreuses branches portant des fruits. Pérennité moyenne à faible

Préconisations : peut encore être laissé en place quelques années. Vitalité présente

Béguin Nicolas
Arboriste-conseils

Morges, le 26/04/24